

Luxembourg, le 1^{er} mars 2021

REÇU
Par Aiff Christian, 11:53, 01/03/2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie :

« Depuis plusieurs semaines, les prix pétroliers ne cessent d'augmenter à pas rapides si bien que d'aucuns anticipent une éventuelle reprise nette de l'inflation vers la fin de l'année en cours.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie :

- *Monsieur le Ministre peut-il dresser l'évolution des prix pétroliers par catégorie de carburant depuis janvier 2020 ?*
- *Quelles sont les raisons ou facteurs les plus divers qui déterminent cette évolution depuis la fin de l'année dernière ?*
- *Monsieur le Ministre est-il d'avis que cette évolution ne risque de favoriser des pressions inflationnistes étant donné que d'autres ressources naturelles, dont certains métaux, sont également en train de se renchérir sensiblement ?*
- *Quel en pourrait être l'impact sur l'évolution de l'index ? Une nouvelle tranche indiciaire serait-elle déjà attendue pour cette année ? »*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER

Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



Luxembourg, le 2 avril 2021

REÇU

Par Christine Wirtgen, 11:03, 06/04/2021

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : QP3734/SW-rg

Objet: Question parlementaire n°3734 du 1^{er} mars 2021 de Monsieur le Député André Bauler

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie

Tom Theves
Premier Conseiller de gouvernement

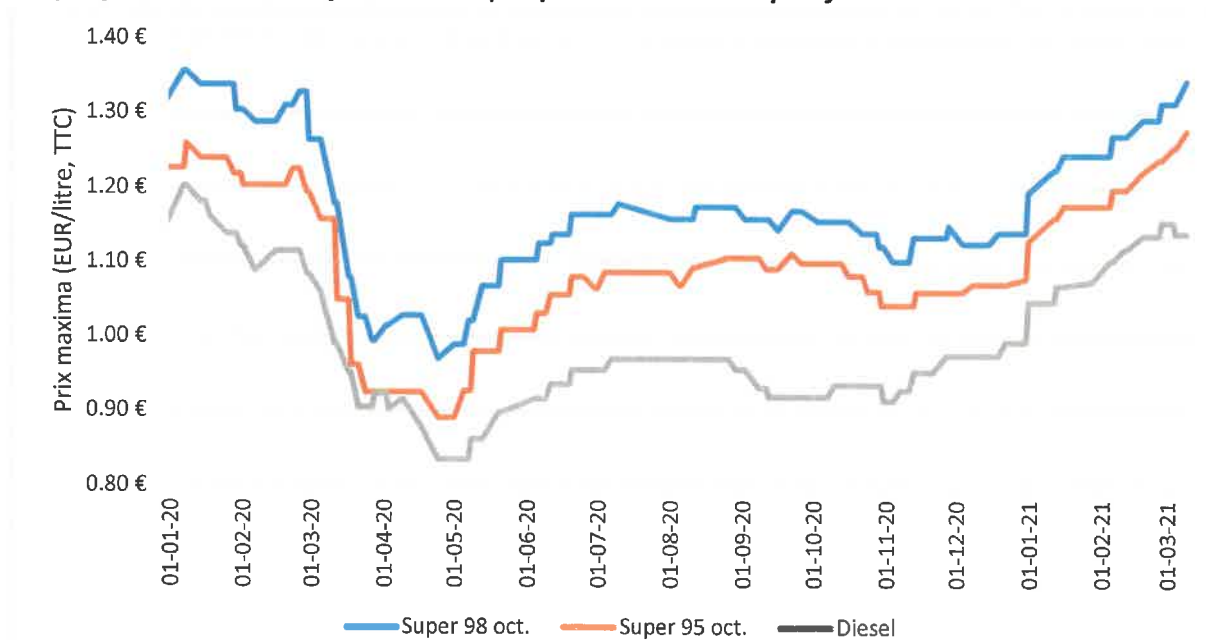
Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, et de Monsieur le Ministre de l'Énergie, Claude Turmes, à la question parlementaire n°3734 du 1er mars 2021 de Monsieur le Député André Bauler au sujet des prix pétroliers

- *Monsieur le Ministre peut-il dresser l'évolution des prix pétroliers par catégorie de carburant depuis janvier 2020 ?*
- *Quelles sont les raisons ou facteurs les plus divers qui déterminent cette évolution depuis la fin de l'année dernière ?*
- *Monsieur le Ministre est-il d'avis que cette évolution ne risque de favoriser des pressions inflationnistes étant donné que d'autres ressources naturelles, dont certains métaux, sont également en train de se renchérir sensiblement ?*
- *Quel en pourrait être l'impact sur l'évolution de l'index ? Une nouvelle tranche indiciaire serait-elle déjà attendue pour cette année ? »*

L'évolution des prix des carburants en 2020 était marquée par la crise Covid-19 qui a fait chuter la demande de produits pétroliers et dès lors le prix du pétrole brut. Au début de l'année 2020, les prix maxima des carburants étaient à 1,356 euro (super 98, TTC), respectivement à 1,202 euro (diesel, le 7 janvier 2020). Fin avril 2020, les prix étaient 25% en-dessous du niveau de janvier 2020. Le 24 avril 2020, le prix du super 98 était en-dessous de la barre d'1 euro pour la première fois depuis mars 2009. Les prix sont repartis à la hausse dès le mois de juin, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant-crise jusque fin de l'année.

Graphique : Evolution des prix maxima (TTC) des carburants depuis janvier 2020



Source : ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Outre l'adaptation de la fiscalité sur les prix pétroliers via l'introduction d'une taxe CO₂, le redressement du prix du pétrole brut est à l'origine des relèvements de prix des carburants observés entre la fin de 2020 et le début mars 2021 de l'ordre de 20 cents pour l'essence (dont 5 cents vont sur le compte de la taxe CO₂ et la TVA afférente) et de 15 cents pour le diesel (près de 6 cents liés à la taxe CO₂). Les fluctuations du cours du Brent sur les marchés internationaux se répercutent automatiquement avec un décalage de quelques jours sur les prix maxima fixés par le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire. Ces fluctuations sont déterminées par l'offre et la demande de pétrole sur les marchés internationaux.

Du côté de la demande, les facteurs suivants devraient notamment avoir joué à la hausse : le rebond anticipé de l'activité économique avec le déploiement des campagnes de vaccination, la dépréciation du dollar US et vraisemblablement aussi des mouvements spéculatifs. Du côté de l'offre, ce seraient notamment l'annonce en janvier par l'Arabie saoudite de restreindre davantage sa production et des défaillances de production au Texas pour cause d'intempéries qui devraient avoir soutenu les prix.

Le prix du Brent est ainsi passé d'environ 40 US dollars/baril au début novembre 2020 à quelque 65 US dollars au début mars 2021, un niveau proche de celui enregistré fin 2019. L'introduction de la taxe CO₂ ne représente qu'une petite partie de cette hausse des derniers mois et les prix des carburants sont ainsi, au début de mars 2021, proches des niveaux enregistrés à l'entrée dans 2020 (cf. graphique ci-avant).

Alors que les fluctuations du prix du pétrole se répercutent directement sur les prix à la consommation au Luxembourg, la transmission des prix des autres matières premières est plus lente et également plus difficile à identifier. Ces matières premières n'étant pas directement consommées, les hausses de ces prix se transmettent indirectement via les prix des autres biens de consommation. Ces hausses peuvent être amorties tout au long de la chaîne de production, où d'autres coûts peuvent jouer un rôle plus important. La modération salariale en temps de crise et l'appréciation de l'euro contribueraient cette année à contenir les pressions inflationnistes. Pour les producteurs, l'opportunité de répercuter une hausse des coûts sur les prix facturés dépend du marché en question, mais de manière générale, on observe en temps de crise plutôt un excès d'offre par rapport à la demande. En janvier 2021 (dernières données disponibles), les prix à la production des biens de consommation en zone euro (hors alimentation et tabacs) progressaient encore à un rythme annuel inférieur à celui de 2019. Les prix à l'importation correspondants étaient en recul de 1,3% sur un an, conséquence de l'appréciation de l'euro.

L'introduction de la taxe CO₂, dont une bonne partie des revenus est utilisée pour compenser financièrement les ménages défavorisés a été neutralisée pour les besoins de l'échelle mobile

des salaires (sur base de la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021) et n'aura donc pas d'impact sur le déclenchement de la prochaine tranche indiciaire. Selon le scénario central des prévisions d'inflation publiées par le STATEC le 17 février 2021 ([STATNEWS N°09](#)), la prochaine tranche indiciaire tomberait au 2^e trimestre 2022. Suite aux incertitudes entourant notamment la prévision des prix pétroliers, le STATEC a évalué l'impact de cours alternatifs dans un scénario haut. Selon ce scénario, dans lequel le prix du baril de Brent s'écarte chaque mois d'un dollar additionnel de la trajectoire du scénario central¹, combiné à une inflation sous-jacente un peu plus dynamique, la prochaine tranche indiciaire serait due au 1^{er} trimestre 2022.

¹ Dans le scénario central, le prix du baril de Brent progresserait de 52 US dollars en moyenne pour 2021 à 55 US dollars pour 2022. Cette trajectoire se base sur les prévisions d'Oxford Economics, qui fournit le scénario international au STATEC. Dans le scénario haut, le prix du baril progresserait de 56 US dollars pour 2021 à 72 US dollars pour 2022.